

LIVRET DE FAMILLE

Où faire la demande ?

Auprès de la mairie

- soit du domicile
- soit du lieu de célébration du mariage
- soit du lieu de naissance du premier enfant

À Cazères

Pour mise à jour, demande de second livret de famille d'époux, première demande de livret de parents naturels et demande d'un second livret, vous devez vous adresser à :

Mairie de Cazères

Service Etat Civil

Place de l'hôtel de ville

31220 CAZERES

Tel. : 05.61.98.46.00

Fax. : 05.61.98.46.12

e-mail : contact@mairie-cazeres.fr

Horaires d'ouvertures :

Du lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Qui peut l'obtenir ?

- *les époux lors du mariage*
- *les parents naturels nés en France ou de nationalité française lors de la naissance de leur premier enfant et après reconnaissance*
- *le père ou la mère seul(e) né(e) en France ou de nationalité française après reconnaissance*
- *les parents adoptifs nés en France ou de nationalité française*

Le premier livret de famille

- *Il est établi automatiquement à la suite de la naissance du premier enfant pour les parents non mariés*
 - *dès que le lien de filiation est établi à l'égard d'au moins un des deux parents*
 - *à condition que l'un des parents, au moins, soit né en France ou de nationalité française*

À savoir : Depuis le 1er juillet 2006, l'indication du nom de la mère dans l'acte de naissance de son enfant vaut reconnaissance.

En revanche, l'établissement du lien de filiation à l'égard du père nécessite une démarche personnelle.

- *Établi à l'occasion de la célébration du mariage*
Si, depuis le 1er juillet 2006, un livret a déjà été remis aux époux, à l'occasion de la

naissance de leur premier enfant commun, le livret de famille sera mis à jour par l'indication de la célébration du mariage.

- *Etabli à l'adoptant, lors de la transcription sur les registres de l'état civil du jugement d'adoption d'un enfant par une personne seule.*

A savoir :

La mise à jour du livret de famille est à la charge de son (ses) titulaire(s), qui doit le présenter aux officiers d'état civil à chaque changement d'état civil ou de la situation familiale.

Le fait d'utiliser un livret de famille dont les informations sont devenues inexactes, à la suite d'un changement d'état civil par exemple, est passible de sanction.

Demande d'un second livret de famille

- *un second livret de famille peut être délivré :*
En cas de perte, de vol ou de destruction du livret de famille
- *En cas de changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent sur le livret, en cas de divorce ou de séparation.*

Pièces à fournir pour une demande de livret de famille, en utilisant le formulaire spécifique:

- Justificatifs de domicile (facture EDF, GAZ, Téléphone fixe, Impôts sur le revenu, Taxe habitation, Taxe foncière, etc.....)

- Pièces d'identité (Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire, etc)



DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE

Nature de la demande :

MOTIFS :

| | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> <i>Duplicata</i> | <input type="checkbox"/> <i>Livret d'époux</i> | <input type="checkbox"/> <i>Perte, vol, destruction du premier livret</i> |
| | <input type="checkbox"/> <i>Livret de père et de mère</i> | <input type="checkbox"/> <i>Changement dans la filiation ou nom ou prénoms</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Mise à jour</i> | <input type="checkbox"/> <i>Livret de père et de mère</i> | <input type="checkbox"/> <i>Epoux dépourvu du livret</i> |
| | | <input type="checkbox"/> <i>Autres motifs</i> |

Mariage célébré le.....à la Mairie de.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TITULAIRES

| | EPOUX/PERE | EPOUSE/MERE |
|---------------------------|------------|-------------|
| Nom et prénoms (1) | | |
| Date et lieu de naissance | | |
| Date et Lieu de décès | | |

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS A INSCRIRE SUR LE LIVRET

| Nom de famille | Prénoms | Date de naissance | Lieu de naissance | Date de décès | Lieu de décès |
|----------------|---------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Je soussigné (nom, prénoms).....agissant en qualité de (2) certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à Cazères-sur-Garonne, le
(Signature du ou des demandeurs)

ADRESSE : Nom, Prénom :.....
Rue, Boulevard, Avenue :.....
Code Postal.....Ville.....

La dernière mairie est invitée à retourner le livret ainsi que la présente feuille à la Mairie de Cazères-sur-Garonne.

(1) Pour la mère ou l'épouse, nom de jeune fille

(2) La demande de livret de famille doit être faite par :

- les époux ou l'un deux pour un livret d'époux
- la mère pour un livret de mère naturelle
- le père pour un livret de père naturel
- le père et la mère pour un livret commun de père et mère naturels

Pièces à fournir obligatoirement en photocopie : carte d'identité du demandeur et justificatif de domicile